



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armement

Question écrite n° 5775

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur la commande d'un second porte-avions, dans le cadre de la future loi de programmation militaire 2003-2008. Elle tient tout d'abord à saluer la décision de doter enfin notre pays d'une seconde plate-forme venant renforcer le groupe aéronaval français et qui optimisera ainsi notre projection de puissance, par la permanence à la mer. Elle lui indique que, selon ses informations, la commande de ce second porte-avions devrait intervenir en 2005 pour une livraison aux alentours de 2015. De même, le choix du type de propulsion pourra être arrêté après la remise, en juin 2003, d'un rapport sur les différentes options techniques. Elle lui fait remarquer que le PAN Charles-de-Gaulle devra être placé sous IPER pour sa grande révision en 2012 et cela pour une durée de dix-huit mois. Dès lors, elle lui demande s'il n'y aurait pas intérêt à prévoir une livraison de ce second porte-avions à la date de l'immobilisation du PAN.

Texte de la réponse

Le projet de loi de programmation militaire pour la période 2003-2008, en cours d'examen par le Parlement, marque la volonté du Président de la République et du Gouvernement de redresser l'outil de défense en y consacrant les moyens adaptés aux menaces liées au contexte international. La décision de doter la marine d'un second porte-avions s'inscrit pleinement dans cette perspective. Il permettra notamment d'assurer la permanence de la capacité de projection du groupe aéronaval au moment où l'interruption de service du Charles-de-Gaulle pour un entretien de longue durée sera devenue nécessaire. Les choix définitifs de construction - à propulsion nucléaire ou classique - seront arrêtés au cours de l'année 2003 et la commande notifiée en 2005.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5775

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3933

Réponse publiée le : 27 janvier 2003, page 520